

AVENANT N°1 BIS – ULTIMATE CUP ENDURANCE 2018

Le règlement 2018 est modifié comme suit :

Article 5 : MACHINES ADMISES – CATEGORIES :

Le nombre de motos admises sera stipulé sur le règlement particulier de l'épreuve. Les motocycles autorisés : 4 temps d'une cylindrée supérieure ou égale à 600cc ayant minimum 2 cylindres. Les commissaires techniques se réservent le droit de refuser aux contrôles techniques les motos ne correspondant pas aux critères de sécurité ou d'image de l'épreuve. Les machines devront être produites à partir de l'année 2000.

Les catégories : Chaque épreuve donnera lieu aux classements distincts suivants :

- Classement scratch
- Classement SUPERBIKE (1 000 cc) :
Plus de 600 cc à 1104 cc 4 cylindres / Plus de 750 cc à 1 000 cc 3 cylindres / Plus de 850 cc à 1299 cc 2 cylindres.
- Classement SUPERSPORT (600cc) :
600 cc 4 cylindres / Plus de 600 cc à 675 cc 3 cylindres / Plus de 600 cc à 750 cc 2 cylindres.
Roadster 3 cylindres de 675 à 850 cm³.
- Classement à la française : 1 seule moto par équipage
- Classement Féminin : Minimum 3 équipages et 100 % féminins
- Classement Vétéran (40 ans et +) : minimum 3 équipages et 100 % vétérans
- Classement Roadster : Minimum 3 équipages & motos 100 % roadster

Article 7 : Emargements, Droits d'engagements et Caution

- Suite à des contraintes techniques imposées par le site internet qui gère les inscriptions, il a été décidé que le tarif pour les teams inscrits avant le 31 janvier 2018 à minimum 3 épreuves sera de 798€ + 150€ de location de votre ½ box obligatoire (2 jours) soit 948€. Après cette date toutes les inscriptions à une ou plusieurs courses seront au tarif de 834 € + 150 € soit 984 €.

- L'adhésion à l'association « Endurance Events » sera obligatoire pour participer à l'Ultimate Cup. Le montant de la cotisation est fixé à 10 € TTC/an (1 cotisation par pilote).

Fait à Dijon

Le 13 mai 2018



AVENANT N°1 BIS – ULTIMATE CUP VITESSE 2018

Le règlement 2018 est modifié comme suit :

Article 5 : MACHINES ADMISES – CATEGORIES :

Le nombre de motos admises sera stipulé sur le règlement particulier de l'épreuve.

Les motocycles autorisés sont :

SUPERSPORT : 600 cc 4 cylindres / Plus de 600 cc à 675 cc 3 cylindres / Plus de 600 cc à 750 cc 2 cylindres. Roadster 3 cylindres de 675 à 850 cm³.

BEGINNER 600 : 600 cc 4 cylindres / Plus de 600 cc à 675 cc 3 cylindres / Plus de 500 cc à 750 cc 2 cylindres. Roadster 3 cylindres de 675 à 850 cm³.

HYPERSPORT et BEGINNER 1000 : Plus de 600 cc à 1104 cc 4 cylindres / Plus de 750 cc à 1 000 cc 3 cylindres / Plus de 750cc à 1299 cc 2 cylindres.

Les machines de type PROTO 600 seront admises à participer aux courses de vitesse. Elles seront admises dans la classe qui correspond à leur motorisation.

Les pilotes de ces motos seront classés, prendront place sur le podium, pourront prétendre aux dotations, mais ne manqueront pas de point au Championnat

Ces machines devront être produites à partir de l'année 2000.

Les commissaires techniques se réservent le droit de refuser aux contrôles techniques, les motos ne correspondant pas aux critères de sécurité ou d'image de l'épreuve.

Article 7 : Emargements, Droits d'engagements et Caution

- Suite à des contraintes techniques imposées par le site internet qui gère les inscriptions, il a été décidé que le tarif pour les pilotes des catégories Vitesse inscrits avant le 31 janvier 2018 à minimum 3 épreuves sera de 300 €. Après cette date toutes les inscriptions à une ou plusieurs courses seront au tarif de 336 €.

- L'adhésion à l'association « Endurance Events » sera obligatoire pour participer à l'Ultimate Cup. Le montant de la cotisation est fixé à 10 € TTC/an (**1 cotisation par pilote**).

Fait à Dijon

Le 13 mai 2018

